



Arrêté 2025-06-04

Arrêté portant permis de stationnement

Le Maire de la commune de TROISVILLES

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de Monsieur HAVREZ Valentin en date du 05 juin 2025 qui souhaite effectuer des *travaux de réfection du pignon* en occupant temporairement le domaine public **4 Rue d'Inchy** ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE :

Article 1 - Du 07/06/2025 et pour une durée de **30 jours**, Monsieur HAVREZ Valentin est autorisé à procéder à des travaux de réfection du pignon situé **4 Rue d'Inchy**.

Article 2 - Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- Pose d'un échafaudage ;
- Mise en place d'une benne de chantier pour évacuation des déchets ;
- *Stationnement : interdiction de stationnement* ;
- Sécurité : Monsieur HAVREZ Valentin les dispositions pour assurer la sécurité des piétons.

Article 3 - La signalisation sera mise en place par Monsieur HAVREZ Valentin.

Article 4 – Monsieur HAVREZ Valentin occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5 - Monsieur le Maire de la commune de TROISVILLES est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur

Notification sera faite aux intéressés

Troisvilles, le 05 juin 2025.

Le Maire,
Jérémy RICHARD.

